

Instruction interministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022

25/02/2019

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement a été présentée le 6 avril 2018 par le Premier ministre. Cette stratégie vise à mieux répondre aux besoins à chaque étape de la vie des personnes, avec, dans certains champs, des changements de paradigme et d'organisation majeurs.

Pour agir efficacement sur le quotidien des personnes et de leurs familles, il convient d'investir les champs de l'école, de l'emploi, du logement, de la santé, de l'accessibilité de la ville et des transports, de l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs et permettre ainsi la mise en œuvre de réponses plus inclusives en faveur des personnes concernées. Ces enjeux se déclinent au sein de la stratégie nationale en cinq engagements :

- « remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'une recherche d'excellence ;
- intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement afin de limiter le sur-handicap ;
- rattraper notre retard en matière de scolarisation ;
- soutenir la pleine citoyenneté des adultes ;
- soutenir les familles et reconnaître leur expertise. »